

LES REGLES DU CODE DE LA ROUTE

Sens de circulation à droite. La priorité à droite n'est pas d'usage !

Limitations de vitesse pour les véhicules légers (sauf signalisation contraire)

- En agglomération : 20, 50* et 60* km/h,
Routes ordinaires : 90 km/h ;
- Routes express à une chaussée et routes à deux chaussées ayant deux bandes dans chaque direction : 100 km/h ;
- Routes express à deux chaussées séparées : 120 km/h ;
- Autoroutes : 140 km/h.

Limitations de vitesse pour les véhicules tractant une remorque ou caravane

- Routes hors agglomération : 70 km/h ;
- Autoroutes : 80 km/h

Taux d'alcool dans le sang à partir duquel la conduite est interdite :

- 0,2 g/l
- Au-delà de 0,5 g/l, il s'agit d'un délit passible d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à 2 ans.

La conduite sous l'influence de stupéfiants est interdite

Usage au volant d'un téléphone tenu en main, kit mains libres autorisé.

Détecteur de radars interdit

Port du casque sur les cyclos et les motos obligatoire.

Port de la ceinture de sécurité obligatoire, à l'avant comme à l'arrière.

Les enfants de moins de 12 ans et qui mesurent moins de 150 cm doivent être transportés dans des sièges homologués adaptés à leur morphologie.

L'allumage des feux de croisement de jour est obligatoire tous les jours de l'année.

Equipement obligatoire à bord du véhicule

- 1 triangle de signalisation,
- 1 extincteur

La plaque d'immatriculation (ou un autocollant apposé à l'arrière du véhicule) doit indiquer le pays où le véhicule est immatriculé.

Tourne-à-droite aux feux : lorsqu'une flèche vers la droite apparaît en dessous d'un feu rouge, on peut comme en France tourner à droite, mais il reste obligatoire de marquer l'arrêt, comme à un stop.

SIGNALISATION

Les **panneaux jaunes** sont des panneaux permanents et indiquent un danger. Les panneaux "Cédez le passage", par exemple, sont jaunes.

En revanche les lignes jaunes sur la chaussée sont temporaires comme en France et sont prioritaires sur les lignes blanches.



Les routes de Pologne sont parfois de très mauvaise qualité, et il n'est pas rare que des **ornières** se forment. Tenez fermement votre volant pour garder le contrôle de votre véhicule et conserver votre trajectoire.



Zone fréquentée par des piétons Redoublez d'attention et adaptez votre vitesse pour être prêt à cette éventualité.



"Koniec" signifie « fin ». Ce panneau vous indique la fin du segment où cette signalisation s'applique.

A SAVOIR

Documents à présenter en cas de contrôle :

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Carte grise du véhicule carnet d'entretien
- Le certificat de conformité (COC)
- La carte verte (pays hors CE)

Contrôles

Attention aux contrôles de Police : Ils sont fréquent, en particulier pour l'alcool et la vitesse . Les policiers peuvent exiger le règlement de l'amende en liquide. Dans ce cas demandez un reçu.

?

Les autoroutes (A1, A2, A4, A8) sont assujetties au péage. La perception des redevances se fait de deux façons différentes :

- **Système ouvert** : les redevances sont perçues aux postes de péage situés sur l'autoroute. Le montant de la redevance dépend du type de véhicule.
- **Système fermé** : les redevances sont perçues aux postes de péage sur les routes d'accès, aux bretelles de raccordement et également aux extrémités des derniers tronçons des autoroutes. Le montant du péage dépend du type de véhicule et de la distance parcourue.

Numéros d'urgence :

- D'un portable : 112
- D'un fixe :
- Police : 997
- Pompiers : 998
- Ambulance : 999

Arrêts et stationnements

Il est interdit de s'arrêter et de stationner à moins de 10m d'un carrefour, d'un passage à niveau, d'un passage piéton, d'un panneau ou d'un feu de circulation, ainsi qu'à moins de 15m d'un panneau signalant un arrêt de bus, ou d'un îlot, ainsi que de s'y arrêter, si la circulation ne l'impose pas.

Règles de dépassement : sur les routes disposant d'un bas-côté, il est fréquent que les véhicules lents se serrent sur la droite pour permettre aux autres véhicules de les dépasser **même si un véhicule arrive en face**. Restez vigilant, et tenez-vous prêt à vous serrer sur la droite si une voiture effectue un dépassement face à vous.

Le dépassement est interdit **sur un passage piéton**, y compris si l'autre véhicule est sur une autre file.

Les passages à niveaux disposent rarement de barrières. Arrêtez-vous et assurez-vous qu'aucun train n'est en approche.

***En agglomération, la vitesse est fixée à 50 km/h entre 5 h et 23 h. Elle passe à 60 km/h entre 23h et 5h.**